

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 4 Janvier 1902

No 20

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 305. — Les Quarante-Heures de la semaine, 305. — La nouvelle année, 306. — Le cinquantenaire de l'université Laval, 306. — Les Canadiens-Anglais et le parler des Canadiens-Français, 307. — Chronique diocésaine, 312. — L'Eglise et la crémation, 313. — De Americanarum rerum ostentu ad urbem Uropolim, 318. — Bibliographie, 319. — La Nouvelle-France, 320.

Calendrier

5	DIM.	b	Vigile de l'Epiphanie; <i>semid. privilg. Kyr.</i> du dim. Vêp. du suiv.
6	Lundi	b	Epiphanie de N.-S. (d'oblig.) 1 cl. <i>Kyr.</i> royal. II Vêp. de la fête.
7	Mardi	b	2e
8	Mercr.	b	3e
9	Jendi	b	4e
10	Vend.	b	5e
11	Samd.	b	6e

} Jour de l'octave de l'Epiphanie, privilégiée, *semid.*

Les Quarante-Heures de la semaine

6 janvier, Couvent de Saint-Romuald. — 8, Saint-Augustin.
 — 9, Saint-Etienne. — 11, Couvent de Sillery.

La nouvelle année

Depuis notre dernière visite chez nos lecteurs, la première année du siècle s'est terminée, et nous voici déjà au quatrième jour de la deuxième.

Il n'est pas trop tard pour que la *Semaine religieuse* dise à ses lecteurs qu'elle leur souhaite, à tous, non pas de s'amuser beaucoup en 1902 ni d'amasser une grande quantité de dollars, mais de faire au cours de cette année une abondante moisson de mérites, c'est-à-dire de trésors que l'on emporte avec soi dans l'autre vie — qui sera si longue. Dans cet intérêt, qui n'est point léger, nous prions Dieu de les bénir, eux et tous ceux qui leur sont chers.

Puissions-nous quand arrivera pour chacun de nous le « jour de l'an » de l'année éternelle, être admis dans la maison vraiment paternelle, celle de « Notre Père qui est aux cieux. »

Le cinquantenaire de l'université Laval

Université Laval, 30 décembre 1901

A Monsieur le Directeur de la *Semaine religieuse*

Monsieur le directeur,

Quelques anciens élèves sont venus, le seize décembre dernier, demander à l'Université de ne pas laisser passer le cinquantième anniversaire de sa fondation sans faire une fête commémorative.

Ils m'ont prié de vouloir bien inviter les anciens élèves, à qui la chose serait facile et agréable, de se rendre à l'Université mercredi, le huit janvier prochain, à huit heures du soir. Il s'agirait de commencer l'organisation d'une fête qui serait célébrée au mois de juin prochain.

C'est pour me rendre à cette demande que je vous prie de vouloir bien publier cette lettre.

Veuillez accepter, monsieur le Directeur, mes sincères remerciements et me croire

Votre tout dévoué,

O.-E. MATHIEU, ptre.

Le

Wi

sea

du

con

colc

bon

I

les

tinc

plus

ple

«

acce

dian

C

Rev

obse

Di

Er

cent

Or

l'acce

il n'e

Du r

langt

sives,

usage

que d

autre

avait

pas d

C'e

en ef

et c'es

ploier

Les Canadiens-Anglais et le parler des Canadiens-Français

La *Northwest Review*, l'excellente revue hebdomadaire de Winnipeg, a publié naguère un alinéa, où il est parlé de l'*Oiseau-Mouche*, de M. Tardivel, de mon *Manuel de la parole*, du collège Ste Marie, et de prononciation française. Cet alinéa, comme il convient à un alinéa anglais, couvre trois quarts de colonne, et tout d'une haleine on y lit plusieurs choses assez bonnes et plusieurs autres qui le sont moins.

La *Northwest Review* désespère presque d'entendre jamais les Canadiens-Français prononcer le français *correctly and distinctly*. Des obstacles insurmontables s'y opposeraient; et le plus important de ces obstacles serait la difficulté qu'un peuple doit nécessairement éprouver à changer d'accent:

« What shall we say of the difficulty of changing a style of accent which, as Mr. Tardivel has proved for the French Canadian, was once in accordance with the very best usage. »

Ce sujet nous intéresse. Et le rédacteur de la *Northwest Review* me permettra sans doute de faire là-dessus quelques observations.

De quel accent veut-il ici parler?

En prononciation, il n'y a que deux espèces d'accents: l'accent tonique et l'accent provincial.

Or, dans l'article de la *Revue*, il ne peut être question de l'accent tonique. Car cet accent ne peut changer: il existe ou il n'existe pas, mais il n'est pas susceptible de différents styles. Du reste, l'accent d'intensité a présidé à la formation de la langue française et a suivi le mot dans ses évolutions successives, sans jamais changer de nature ni de place; *the very best usage* en cela n'a jamais varié. Il serait absurde de prétendre que de nos jours un accent tonique nouveau a remplacé un autre accent tonique plus ancien. Si la *Northwest Review* avait voulu parler d'accent tonique, ses assertions n'auraient pas de sens.

C'est donc de l'accent provincial qu'il est question. Souvent, en effet, on l'appelle *accent* tout simplement, sans spécifier; et c'est aussi dans ce sens, à l'instar de la *Revue*, que nous emploierons ici le mot *accent*, pour les besoins de la discussion.

Je concède volontiers que l'accent est un vice dont on ne se corrige pas facilement : à preuve, l'exemple classique de Vaugelas, qui, malgré sa science, conserva toute sa vie l'accent de sa nourrice, une savoyarde, et le souvenir de ces trois avocats picards qui, raconte Pasquier, « sentaient le ramage de leur pays, » bien qu'ils eussent beaucoup de lettres.

Mais je comprends mal comment le rédacteur de la *Northwest Review* peut nous proposer de changer notre accent pour un autre plus moderne. Il me paraît avoir oublié deux choses.

En premier lieu, le français n'a pas d'accent.

« Parler sans accent, dit Littré, est un éloge de bonne prononciation. »

Et non seulement le français n'a pas d'accent, mais il n'en a jamais eu. Là-dessus, aussi, *the very best usage* n'a pas varié. On a pu voir se modifier l'accent normand, l'accent picard, l'accent marseillais, l'accent parisien, et les autres ; mais le français des *honnêtes gens*, le français des *bien parlants*, n'a jamais eu d'accent. En effet, le propre de l'accent provincial est de déterminer dans les mots soit une espèce de psalmodie, soit des finales à quantité fixe, soit enfin des altérations constantes des mêmes sons ; si la langue française s'était prêtée sans réserve à ces déformations, qui répugnent à son génie, elle ne serait déjà plus qu'un patois.

Il est donc permis de trouver étrange qu'on veuille nous faire abandonner un prétendu accent ancien pour en adopter un nouveau, sous prétexte de nous enseigner à bien prononcer, alors que précisément pour bien prononcer il faut n'avoir aucun accent !

J'ai dit que le rédacteur de la *Northwest Review* avait voulu ignorer deux choses. La seconde nous paraît avoir aussi son importance : c'est que les Canadiens-Français parlent sans accent.

Comment peut-on nous proposer d'adopter un accent qui serait celui de la bonne prononciation française, et d'en perdre un autre qui nous serait propre, si d'une part la bonne prononciation française n'a pas d'accent que nous puissions adopter, et si de l'autre nous n'en avons pas que nous puissions perdre ?

Est-il besoin de prouver que nous n'avons pas d'accent ? Ce serait trop long. Tous ceux qui ont quelque peu étudié la

phonétique d
et depuis M.
tion, Charlev
rains, tous le
plu à le recon
sur notre coi
campagnes, «
patois, comm
mentionnait a
diens, » et qu
M. Duvergier
jargon norma
comme Franc
père lui-même
et des Améri
prêtent gratu
prendraient p

Nos écrivai
et je ne pens
M. Benjamin
ceux qui veul
de Bibaud, et
veyer dans le

La preuve
comme dit M.
part des provi

Qu'est-ce à
Loin de là, hél
presque toute
n'en sont pas
de vices de pr
vice de pronor
la faute de p
monde. Aussi,
nos écoles et
bientôt notre j

Sans doute,
françaises : de
nous permetten

phonétique du langage français et de notre parler le savent, et depuis M. de la Potherie, la Vénérable Mère de l'Incarnation, Charlevoix et Leclercq, jusqu'aux écrivains contemporains, tous les français sérieux qui nous ont entendus se sont plu à le reconnaître. Quelques étrangers, n'ayant rien à dire sur notre compte pour avoir traversé trop rapidement nos campagnes, ont pris plaisir à affirmer que nous parlons un patois, comme le poète irlandais, Thomas Moore, qui, en 1804, mentionnait avec mépris la « prononciation barbare des canadiens, » et qui lui-même ne savait pas le français, ou comme M. Duvergier de Hauranne qui déclare que nous parlons « un jargon normand » mais sans prouver son dire, ou encore comme Francisque Michel, le pianiste Kawalski, M. Ampère lui-même, et d'autres, pour ne point parler des Anglais et des Américains, qui, pour se donner l'air d'avoir raison, prêtent gratuitement à nos gens des discours que ces derniers prendraient pour de l'iroquois.

Nos écrivains se sont chargés de répondre à ces dénigreur, et je ne pense pas qu'on ait encore répliqué aux études de M. Benjamin Sulte et de M. Napoléon Legendre là-dessus. A ceux qui veulent se renseigner, je signalerai encore le *Mémorial* de Bibaud, et un excellent article publié par M. E. Fabre-Surveyer dans le *Toronto Sunday World* du 24 novembre dernier.

La preuve est faite : « nous n'avons ni l'accent parisien, comme dit M. Sulte, ni l'accent incompréhensible de la plupart des provinces de France : nous parlons franc. »

Qu'est-ce à dire ? Parlons-nous le français parfaitement ? — Loin de là, hélas ! Nous faisons des fautes de prononciation, presque toutes empruntées à la France, il est vrai, mais qui n'en sont pas moins des fautes. Cependant nous n'avons pas de vices de prononciation, nous n'avons pas d'accent. Or, si le vice de prononciation, si l'accent ne se perd que difficilement, la faute de prononciation se corrige le plus facilement du monde. Aussi, grâce aux efforts que l'on fait actuellement dans nos écoles et dans nos collèges, il est permis d'espérer que bientôt notre prononciation sera ce qu'elle doit être.

Sans doute, nous n'aurons jamais le timbre musical des voix françaises : des habitudes physiologiques dues au climat ne nous permettent pas d'y atteindre. Sans doute, il nous restera

à laisser tomber quelques termes français vieillis et maintenant hors d'usage (quelques-uns seulement), à chasser de notre discours certains canadianismes (pas tous !), et à oublier les mots anglais qui défigurent notre parler (sans exception). Sans doute encore, il nous faudra enrichir notre vocabulaire et nous habituer à construire plus correctement nos phrases. On constate déjà un progrès considérable chez les gens instruits, et ce progrès serait encore plus rapide, si nous n'avions pas le malheur d'être un peuple quelque peu bilingue. Mais ce n'est pas là la question, j'ai voulu seulement relever ce qui me paraît une erreur évidente, touchant notre prononciation.

Il se peut faire que les subtilités de la langue anglaise, lesquelles me sont un peu étrangères, permettent d'employer le mot *accent* dans un sens que j'ignore. Parfois, *accent* est synonyme de *prononciation*. M. Sulte lui-même, en un certain endroit, parle de *notre accent*, mais de telle sorte qu'il n'est pas possible de se méprendre sur son intention. Quelque vague cependant que soit le sens attribué à ce terme par la *North-west Review*, celle-ci n'en semble pas moins avoir exprimé (peut-être sans malice) ce que pensent à notre endroit certains Anglais du Canada et nos voisins des Etats-Unis.

Pour eux, on ne saurait bien prononcer le français qu'à la parisienne. Leur oreille, inhabile à saisir la beauté verbale du français, remarque d'abord le bruit de crécelle ou la psalmodie dont quelque nouveau débarqué accompagne son discours. Ne comprenant rien à la mélodie, ils admirent la note fausse, et croient naïvement, en cherchant à la reproduire, faire de la musique. Aussi professent-ils un souverain mépris pour toute prononciation simplement correcte.

Une jeune institutrice qui savait s'exprimer en pur français, soudain se prenait à grasseyer comme une parisienne, dès qu'elle se trouvait en présence d'Anglais ; comme je lui en disais mon étonnement, elle m'expliqua que ces messieurs et ces dames, chez qui elle enseignait notre langue, ne lui confieraient plus une seule élève, s'ils l'entendaient parler sans accent.

« L'été dernier, raconte mon ami Surveyer dans l'article que j'ai cité, je rencontrai en voyage une dame américaine, qui, apprenant que j'étais un Français du Canada, se trouva fort perplexe : elle hésitait entre le désir de parler une langue

qu'elle aimait et la crainte de voir s'altérer, par une promiscuité malsaine, le pur accent parisien qu'elle avait acquis... à Baltimore ! Elle se décida à la fin à en courir le risque. Après quelques moments de conversation, elle me fit part de ses appréhensions et me demanda si je croyais vraiment que l'on me comprendrait à Paris, si je me hasardais à parler français là-bas. Elle parut délivrée d'une mortelle inquiétude, quand je l'informai que j'avais demeuré une année à Paris, sans jamais sentir le besoin de m'exprimer par signes ! »

Bref, il est admis dans certains cercles anglais que, pour bien parler français, il faut parler parisien, gascon, ou marseillais.

Si c'est là ce que veut dire le rédacteur ou le correspondant de la *Northwest Review*, quand il parle de *modern accent* et de *new pronunciation*, — grand merci !

Nos institutions collégiales continueront, je l'espère, à bannir de la prononciation tout accent provincial, ancien ou moderne, pour s'en tenir au franc parler de notre mère-patrie.

Pour terminer, M. Surveyer me permettra de lui emprunter une anecdote :

« L'an passé, M. Percy C. Ryan, étant à Londres, fut invité, comme président du Jeune Barreau de Montréal, à un dîner offert par la Société Hardwicke à Maître Labori, le défenseur de Dreyfus. M. Ryan, présenté au héros de la fête, lui adressa la parole en français. Après avoir causé quelques instants, Maître Labori exprima à M. Ryan le plaisir qu'il éprouvait à entendre parler un aussi bon français par un confrère de langue anglaise, et ajouta : « Je n'en suis pas étonné, cependant. « Vous avez été à bonne école. Les Canadiens-Français parlent « un français très pur, sans aucun mélange de ce jargon des « boulevards parisiens, dont l'usage est par malheur trop répandu en France... »

Maître Labori, s'il avait su, aurait pu ajouter :... « et que des gens, du reste les mieux intentionnés du monde, cherchent à introduire aussi chez vous. »

Mais, après tout, peut-être ai-je mal interprété l'idée de la *Northwest Review* ; peut-être a-t-on voulu dire tout autre chose que ce qu'on a dit ; peut-être qu'en anglais la notion des choses n'est pas la même qu'en français... Tant mieux, alors ! mais il fallait avertir.

RIVARD.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

Le samedi, 28 décembre, Mgr l'Archevêque, accompagné de M. l'abbé Laflamme, assistant-secrétaire, s'est rendu à Saint-Ferdinand d'Halifax. Et dimanche, pendant la grand'messe, Sa Grandeur a conféré l'ordination sacerdotale à M. l'abbé Zoé! Lambert originaire de la paroisse de Saint-Ferdinand. M. l'abbé Z. Lambert, curé de Saint-François de Beauce et oncle de l'ordinand, a fait le sermon de circonstance.

— Dimanche dernier, les 200 enfants de l'Hospice Saint-Charles recevaient de belles étrennes, aux dépens de la charité des bons Québecquois, grâce surtout aux généreuses démarches de Mmes Mailloux et Lavery qui, depuis quelques années, ont pris à cœur de faire participer ces pauvres enfants à la joie générale de ces jours de fête. Cette distribution de jouets et de friandises, présidée par Mgr Gagnon, aumônier de l'institution, s'est faite au milieu d'une jolie séance littéraire et musicale, dont les enfants elles-mêmes ont fait les frais sous la direction des religieuses du Bon-Pasteur qui s'occupent de leur éducation; il faut ajouter que de jeunes Québecquoises, habiles à jouer la mandoline, n'ont pas peu contribué à donner à la fête un beau cachet artistique. Il est bien touchant, le dévouement de ces dames de la haute société pour donner du soleil et de l'azur à ces humbles petites âmes. Mais c'est comme cela, à coups de bienfaits, que les riches se font pardonner leur richesse.

Cette fête des étrennes s'est terminée par un salut du Saint Sacrement, où les enfants ont admirablement chanté; il y a eu, notamment, un *Tantum ergo* du plus ravissant effet.

— M. l'abbé Gauvreau, curé de Saint-Roch, qui traite en enfants gâtés les vieux et les vieilles de son Hospice Saint-Antoine, leur a donné aussi, à tous et à toutes, de belles étrennes: des mouchoirs, des pantouffles, des pièces de monnaie! Qu'il nous pardonne notre indiscretion, et que Dieu lui fournisse encore de nombreuses occasions de donner des étrennes à ses vieillards!

— La veille du jour de l'an, le clergé séculier et régulier de la ville et des alentours s'est réuni à l'Archevêché, suivant l'usage, pour offrir ses souhaits de bonne année à S. G. Mgr l'Archevêque. Aux éloquents paroles de Mgr le grand vicaire Marois, qui avait parlé au nom de tous, Sa Grandeur a répondu par une causerie familière et touchante, et, en bénissant son clergé, a prié Dieu d'exaucer les vœux qu'Elle forme pour eux.

— Comme c'est la coutume aussi, le 1er janvier, à la suite de la grand'messe, Mgr l'Archevêque, entouré des prélats et des prêtres de sa maison, a reçu les hommages d'un très grand nombre de citoyens de toutes les parties de la ville.

L'Église et la crémation

(Suite et fin.)

3o La crémation est contraire à la liturgie et à la discipline catholique; les motifs qui déterminèrent les chrétiens, dès l'origine de l'Église, à rendre de solennels honneurs aux corps des fidèles, ce furent des sentiments d'humanité envers leurs semblables, des sentiments d'affection envers leurs parents, et surtout *la croyance à la résurrection et le désir de la confirmer par un témoignage public* (S. Aug., *De cura pro mortuis*, cap. ult.) — Aussi pour eux le lieu où sont portés les défunts est appelé *le lieu de repos*. Cimetière signifie *dortoir*, et de même que le lieu où l'on dort nous rappelle que qui y repose n'est pas mort, de même aussi ce terme de cimetière nous rappelle que les corps qu'il renferme ne sont point morts pour toujours, mais se réveilleront plus tard comme s'ils n'étaient qu'endormis (1 Thess., iv, 12, 13). Ainsi parlent les saints Docteurs. Or si on brûle les corps, l'idée de sommeil disparaît, ce nom de cimetière n'a plus de sens, et l'auguste vérité qu'il symbolise si admirablement disparaît elle-même. — Enfin, d'après saint Paul, le cimetière nous représente un *champ* d'où les fidèles, comme une semence choisie, surgiront un jour plein de vie (1 Cor., xv, 35-44). — Mais si on brûle les corps, toutes ces images, si douces et si consolantes, de résurrection future, disparaissent. De même que le grain, s'il est

cuit, n'est plus propre à la semence, de même aussi le corps de l'homme, si on le réduit en cendres, perd le caractère de semence et ne répond plus à la divine conception de l'Apôtre.

Ce sont ces deux idées que l'Eglise a fait prévaloir dans toute sa liturgie concernant la bénédiction des cimetières et la sépulture des morts.

Elle ne contredit pas le dogme. Il est évident que, de quelque manière que le corps humain tombe en dissolution, la palingénésie finale de l'humanité pourra se faire tout aussi facilement que s'était faite la genèse elle-même, par un acte de la toute-puissance divine (1).

4o La *crémation* des corps semble moins en harmonie que l'inhumation avec la loi naturelle, parce qu'elle est moins respectueuse du corps humain, parce qu'elle constitue une destruction violente de l'œuvre de la nature; tandis que l'usage de l'inhumation respecte le corps de l'homme, et laisse à la matière le soin de détruire ce qu'elle a fourni. Pourtant ce n'est là qu'une raison de convenance, et la loi naturelle n'interdit pas strictement la crémation. De là il faut conclure que, dans un cas de nécessité qui dispenserait de la *loi positive de l'Eglise* et supprimerait le caractère scandaleux de la crémation, celle-ci serait licite. Tel serait, par exemple, le cas d'une épidémie, d'un siège, s'il était bien constaté que l'inhumation est impossible et nuisible à la santé publique. Mais l'homme ressent une horreur particulière pour l'anéantissement rapide, brutal et entier de ce qui est en lui. Laissons donc agir les lois de la nature plutôt que d'employer un moyen de se débarrasser complètement, le plus promptement possible, des restes mortels de personnes chéries.

« J'en appelle aux délicatesses du sens moral, qui se révolte à l'idée que l'homme se fasse lui-même l'agent de la destruction à l'égard des restes de ceux qu'il a aimés. Que la nature opère son travail de destruction inévitable, nous n'y pouvons rien, c'est la conséquence nécessaire de l'arrêt fatal porté dès l'origine contre la race humaine. C'est là l'ordre naturel des choses; mais se livrer soi-même, ou permettre de se livrer à une opération qui a pour but de faire disparaître le plus vite

(1) Mgr Freppel, Chambre des députés, 30 mars 1886.

-et
qui
mili
vage
hum
II
prés
dans
de la
l'exis
dècès
ques
parai
par s
IV
tion
la n
l'hom
écon
séque
lité, c
c'est-i
dit-or
forma
intim
phénc
solide
tants :

(1) M
montre,
en vient
apporte
inadmis
société,
humain
en cendi
matériel
preuve i
même de
bilité qu
rieur et
crématio
contre le

et le plus complètement possible la dépouille mortelle de ceux qui nous sont le plus chers, et cela le jour des obsèques, au milieu des larmes de toute la famille, c'est là un acte de sauvagerie qui répugne aux instincts les plus élevés du cœur humain. (Mgr Freppel).

III. *La crémation et la médecine légale.* — L'inhumation présente pour la société des garanties que l'on ne trouve pas dans la crémation, si l'on considère la question au point de vue de la recherche et de la constatation de certains poisons, dont l'existence n'est souvent soupçonnée que longtemps après le décès. Dans le cas d'empoisonnement par les substances toxiques le plus fréquemment employées, la crémation ferait disparaître toute trace du crime, elle en assurerait l'impunité, et par suite, en encouragerait le renouvellement (1).

IV. *Réfutation des objections.* — Les adeptes de l'incinération des corps mettent en avant les exigences de l'hygiène et la nécessité de sauvegarder la santé publique. « La vie de l'homme est un capital précieux, » a-t-on dit. Au point de vue économique, on ne saurait apprécier plus justement; par conséquent tout ce qui devient susceptible d'augmenter la mortalité, et même tout ce qui est capable d'accroître la morbidité, c'est-à-dire l'écllosion des maladies, doit être supprimé. Or, dit-on, lorsqu'un corps est inhumé, il subit bientôt des transformations qui sont encore mal connues dans leur mécanisme intime, et que l'on désigne par le mot de pétrification. Ces phénomènes aboutissent à des produits ultimes de nature solide, liquide et gazeuse. Les résidus solides sont peu importants; les liquides et les gaz, beaucoup plus importants,

(1) M. le Dr Farrot, dans un ouvrage intitulé : *Funérailles et sépultures*, se montre, sous certains rapports, assez favorable à la crémation; mais lorsqu'il en vient à examiner les conséquences, lorsqu'il considère les entraves qu'elle apporterait aux investigations de la justice humaine, il la déclare absolument inadmissible dans la pratique. « Au point de vue des droits et des intérêts de la société, dit-il, la loi morale doit répondre et satisfaire aux nécessités de la justice humaine. Le bûcher, à cet égard, annihilerait cette satisfaction. En réduisant en cendres les dépouilles de l'homme peu après la mort, il détruirait les éléments matériels que, tôt ou tard, l'exhumation permet de réunir et d'apporter comme preuve irrécusable de culpabilité du criminel; car il faut que ses juges soient à même de le confondre et de ne pas laisser peser sur la société la grave responsabilité qu'entraîne l'impunité. En présence d'une telle considération d'ordre supérieur et de morale publique, toutes celles qui pourraient militer en faveur de la crémation deviennent secondaires... aucune considération ne peut prévaloir contre les droits sacrés de la justice humaine. »

méritent de retenir davantage notre attention, et pour eux-mêmes et pour les corps qu'ils peuvent tenir en dissolution ou qu'ils peuvent véhiculer, notamment les micro-organismes pathogènes. Bref, les corps inhumés deviendraient susceptibles de viciar l'air atmosphérique par les gaz qui s'en dégagent, et aussi de souiller les eaux souterraines par les éléments solubles et très tenus qui s'en échappent : d'où infection des populations, et par les vapeurs infectieuses qui se dégagent des cimetières et que les courants transportent, et par l'empoisonnement des sources où puisent les populations.

M. le Dr H. Levraud *répond* : « Tout d'abord, nous constatons, chaque fois que nous pénétrons dans un cimetière, que l'odorat n'est affecté par aucune odeur désagréable ; les gardiens, eux non plus, n'accusent aucun phénomène de cet ordre. Est-il possible de porter ce même jugement sur certaines rues de beaucoup de nos grandes villes ? Pas une observation sérieusement prise n'établit que l'atmosphère soit délétère dans un cimetière bien tenu. L'analyse de l'air atmosphérique vient confirmer ce que nous apprend l'observation journalière et vulgaire. Fleek a démontré par ses recherches que l'air des cimetières ne contient pas de gaz nuisible (1). MM. Depaul, Leclerc et Riant, à propos du projet d'établissement d'un grand cimetière parisien, à Miry-sur-Oise, disaient dans leur rapport : « Les miasmes sont absorbés par le sol même, s'arrêtent au sol et s'y dissolvent sans causer de mal. » Certaines professions déterminent chez les ouvriers des maladies bien caractérisées, témoin l'intoxication des gens qui s'occupent du plomb, du phosphore, du mercure. Mais connaît-on une maladie particulière pour les fossoyeurs, les boyaudiers, les tanneurs, les équarrisseurs, les garçons d'amphithéâtre, en un mot pour tous ceux qui manipulent de la matière organique en voie de décomposition (2) ?

(1) Dr Hornstein, *La crémation*.

(2) Les chrétiens des trois premiers siècles ensevelissaient leurs morts dans les catacombes, et s'y réunissaient en grand nombre pour y passer de longues heures, jour et nuit. On ne lit nulle part qu'ils y aient contracté des maladies. Les Ordres monastiques adoptèrent l'usage d'ensevelir leurs morts à l'intérieur de leurs cloîtres, et rien n'indique qu'ils aient découvert en cela la moindre cause d'infection. N'est-ce pas même dans ces pieuses demeures que l'on a toujours

L
deux
diffici
quant
dans l
jour su
D'aprè
mètres
des cor
microg
l'air et
putréfa
trer qu
voisina
fièvre t
« L'ai
gaz dél
la santé
février
Les ci
potables
pluviales
terre et
inférieur
le terrai
perméabl
chargée d
pénètre le
vérique, e
lera en tr
riences qu

rencontré le
de cimetières
milliers de tr
est d'une inn
chardat, dans
tière de Mont
même conclusi

La couche de terre qui recouvre les cadavres atteint près de deux mètres; il n'est pas surprenant que les gaz la traversent difficilement. Et puis ils sont produits lentement, en faible quantité, beaucoup moins abondamment, par exemple, que dans la décomposition des matières que l'on déverse chaque jour sur le sol des cours et des rues dans les villes populeuses. D'après Montegazza, « une couche de terre de quelques centimètres est un des plus puissants désinfectants et isolateurs des corps en putréfaction. » Enfin Miquel, après ses recherches micrographiques dans divers cimetières parisiens, affirme que l'air et le sol ne conserveraient aucune trace nuisible de la putréfaction des cadavres. D'ailleurs on n'a jamais pu démontrer que les gens qui habitent sur les cimetières ou dans leur voisinage immédiat soient plus que les autres atteints par la fièvre typhoïde, le choléra, le typhus ou la peste.

« L'air atmosphérique des cimetières ne renferme donc aucun gaz délétère, aucun miasme, aucun microbe capable d'affaiblir la santé des habitants dans leur voisinage. (*Revue de Lille*, février 1893.)

Les cimetières sont-ils une cause d'infection pour les eaux potables? Il est d'abord prouvé que les deux tiers des eaux pluviales se résolvent en vapeurs ou glissent à la surface de la terre et vont aux rivières. Les infiltrations jusqu'aux couches inférieures ne sont que de quelques gouttes. Ensuite supposons le terrain perméable; mais on sait qu'une couche de terre perméable est un excellent filtre sur lequel on verse une eau chargée de matières hétérogènes. Si donc l'eau pluviale qui pénètre le sol entraîne quelques parcelles de la substance cadavérique, elle ne les conservera pas longtemps; elle s'en dépouillera en traversant le sous-sol. C'est ce qui résulte des expériences que fit, dans le laboratoire de Clichy, la commission

rencontré le plus de cas de longévité et le plus de santés robustes? Bon nombre de cimetières ont été confiés à la garde des fils de saint François. Ce voisinage de milliers de trépassés ne leur a jamais nui. L'expérience prouve que le cimetière est d'une innocuité parfaite. (Steccanella, *Guerre aux morts*.) — M. le Dr Bouchardat, dans son livre *Les cimetières et l'hygiène publique*, à propos du cimetière de Montparnasse, fait un examen approfondi de la question et arrive à la même conclusion.

pour l'assainissement des eaux de la Seine (1). Mais nous le concédons, la chimie, dit-on, a découvert l'infection des eaux potables par les cimetières; alors qu'on écarte ceux-ci à des distances suffisantes des sources potables!

L'ABBÉ T.

Le bilan vital de la France pour 1900

Ce bilan est effrayant (disait la *Croix*, le 5 décembre), et il faut voiler d'un crêpe funèbre cette dernière année du siècle expiré: en 1900, dans notre si belle, si noble et autrefois si féconde patrie, on a cloué 25 988 cercueils de plus qu'on n'a garni de berceaux.

Jamais, au cours du XIX^e siècle, le coefficient de la natalité, par rapport à la population, ne descendit aussi bas. Jamais, ni aux heures les plus sombres de notre histoire moderne, ni aux époques de disette et de choléra, ni au moment des catastrophes militaires, économiques ou sociales, les sources de la vie humaine n'ont été aussi avares.

Du premier rang que nous occupions voilà cent dix ans parmi les nations de l'Europe, au point de vue de la population, nous sommes descendus au cinquième, presque au sixième.

Et nos frontières n'ont guère changé!

De Americanarum rerum ostentu ad urbem Uropolim

C'est le titre d'une série d'articles, consacrés à l'Exposition de Buffalo, qu'a reçus la *Vox Urbis*, journal rédigé en latin et publié à Rome, d'un correspondant de Chicago, M. H. Doswald.

Nous croyons intéresser nos lecteurs qui entendent le latin, en leur mettant sous les yeux l'appréciation que l'on y fait du fameux «Midway,» à l'Exposition de Buffalo.

(1) Le professeur Hert, dans son *System der Gesundheitspflege*, 1876, écrit: «On a surtout reproché à l'inhumation d'exercer une influence délétère sur le sol, l'air et l'eau. Mais cette assertion n'est nullement fondée; Eigenbrodt Pottenkofler, Reich, Fleck et d'autres ont analysé les eaux provenant des puits creusés dans les cimetières de Munich, Berlin, Dresde, et ont trouvé dans celles-ci moins de matières organiques que dans l'eau prise dans d'autres fontaines de la ville.»

Por
lis est
inter
inter V
dines i
elucet;
digna,
Quæ
volupta
re per
ne mili
Præcla
sed bes
sociant
Voici l
Cete
tium h
exstruc
industr

—St
in-12 d
rue de
M. Cl
blique d
tement
Toutefo
l'au dei
quel sty
vigueur
coloris
Tout
temps q
original

Porro via amœnissimis variarum nationum vicis et oppidulis est ornata; quippe modo inter Mexicanos et Cubanos, modo inter Latino-Americanos, nunc inter Afros et Iaponos, nunc inter Venetos ipsos versari licet eorumque mores et consuetudines intueri. Esse igitur multa doctissimis viris digna satiscelucet; esse tamen et multa non tam hominibus, quam bestiis digna, nemo pudicus neget, qui mediam hanc viam lustraverit.

Quæ enim natura ipsa horret atque contexit, ea, ut cum voluptate aspicere queant, in publicum proferri dicuntur. Quare permotus, Miles, supremus militum imperator, decrevit ne militaris disciplinae ephebi hæc viæ mediæ loca adirent. Præclara quidem et miranda excogitant perficiuntque homines, sed bestiarum appetitu ducti præclara pravis heu! et turpibus sociant.

Voici le dernier alinéa de l'article sur la « Pan American. »

Ceterum insignem hunc rerum ostentum, ceterarum gentium hominibus exclusis et remotis, ab Americanis iisque solis exstructum est, ut quam latissime pateret, quantum arte, et industria, et mente, non dictis sed re ipsi valerent et possent.

Bibliographie

— SUR LE SEUIL DE L'AU DELÀ, par Charles Vincent. Un vol. in-12 de 360 pages. Prix : 3 fr. 50. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon. Paris.)

M. Charles Vincent n'est pas un nouveau venu dans la république des lettres. Il y a conquis, par son talent très réel et hautement apprécié, une place que l'envie n'a su lui disputer. Toutefois a-t-il été jamais plus heureux que *Sur le seuil de l'au delà*? Quelle touchante et inénarrable mise en scène et quel style, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou la vigueur toujours si juste ou l'exactitude si pittoresque, ou le coloris de l'expression.

Tout est à lire dans cette étude psychologique. Il y a longtemps que nous avons rencontré une œuvre aussi puissamment originale, aussi dramatique et aussi chrétienne.

MGR LE MONNIER.

— Nos remerciements à MM. J.-B. Rolland & Fils, pour l'envoi de leur Calendrier de la Puissance, qui vient de paraître pour 1902. Nous lui souhaitons d'occuper encore sa place d'honneur au foyer de chaque famille catholique. Partout en vente au prix de cinq centins.

— LE R. P. POTTON, de l'Ordre des Frères Prêcheurs (1825-1898), par le R. P. Ignace Body, du même Ordre. Un vol. in-8, de VIII-475 pages, orné d'une vingtaine de gravures, dont dix hors texte. Prix : 4 fr. (Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.)

Cet ouvrage, qui a obtenu en deux mois plus de 2, 000 souscriptions, est une page, particulièrement intéressante, d'histoire contemporaine ; c'est de plus une véritable actualité en ce moment où les religieux passent en France par de si dures épreuves.

La *Vie* du P. Potton fera passer sous les yeux du lecteur une partie notable de l'histoire Dominicaine pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Une multitude de traits édifiants recueillis de la bouche même de ceux qui l'ont connu, les heureux emprunts faits à sa vaste et primesautière correspondance, encore tout à fait inédite, la grandeur des œuvres accomplies pour le bien soit de son Ordre entier, soit de sa Province, de nombreuses fondations de couvents qu'il sut mener à bonne fin, les circonstances parfois tragiques par lesquelles passa la Province de Lyon sous son gouvernement, comme à l'époque des décrets et des expulsions en 1880, ses principes élevés dans la direction des âmes du monde ou religieuses, sa constance à pratiquer pendant une longue vie les plus hautes vertus, tout cela donne à cet ouvrage une valeur et un intérêt à part, qui lui assure la plus grande diffusion. E.

« La Nouvelle-France »

La date de publication de la *Nouvelle-France* a été définitivement fixée au 15 de chaque mois. La première livraison paraîtra donc le 15 janvier 1902.

On est prié de ne pas oublier que l'abonnement est payable d'avance. Une attestation de ce paiement sera imprimée sur l'enveloppe de tous les fascicules de la revue.

Pour ce qui concerne l'administration, s'adresser au gérant : J.-F. Dumontier, boîte-poste 63, Québec.